

PROJET SOCIAL & PÉDAGOGIQUE

PETITE CRÈCHE
TOM POUCE
3, Place de La Mairie
35590 L'HERMITAGE

☎ : 02.99.78.67.03

✉ : tompouce35590@gmail.com



Année 2023

Adopté en Conseil d'Administration le : 08.09.2023

SOMMAIRE

PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
1. LA COMMUNE.....	1
1.1. Les modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans	1
1.2. Les écoles	2
1.3. Les autres équipements pour les jeunes.....	2
1.4. Les autres services sur la commune	2
2. UNE STRUCTURE PARENTALE	3
2.1. Un peu d'histoire de la structure	3
2.2. Caractéristiques	3
2.3. L'accueil des familles en difficulté	4
3. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS.....	4
3.1. Partenaires financiers	4
3.2. Partenaires techniques.....	4
3.3. Partenaires éducatifs	5
4. INSCRIPTION DES MISSIONS DE TOM POUCE DANS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
4.1. Les repas.....	5
4.2. La gestion des déchets	5
4.3. Le matériel	6
PROJET D'ACCUEIL	7
1. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES	7
1.1. Les jours et horaires d'ouverture.....	7
1.2. Attribution des places	7
1.3. Modes d'accueil	8
2. L'ACCUEIL POUR TOUS	8
2.1. L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.....	8
2.2. La co-éducation avec les familles	9
3. L'EQUIPE D'ACCUEIL.....	10
3.1. Fonctions /missions de la direction	10
3.2. Le personnel auprès des enfants	10
3.3. Les autres personnels	11
PROJET ÉDUCATIF	13
1. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE	13
2. OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET D'ACCUEIL	14
3. DECLINAISON DES OBJECTIFS AU QUOTIDIEN.....	15
3.1. Accueil.....	15
3.2. Soins	16
3.3 Développement	17
3.4 Bien-être et éveil.....	17
3.5 Égalité filles/garçons	18
CONCLUSION	20

PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. La commune

La Petite crèche Tom Pouce est située à L'Hermitage. C'est une commune rurale française située en Bretagne, dans le département de l'Ille et Vilaine (35), étendue sur 680 hectares et rattachée à la communauté d'agglomération de Rennes Métropole. Depuis 2015, l'Hermitage est dans le canton de Le Rheu (35). Elle est située à 12 kms de Rennes.

Le recensement affiche en 2019, 4629 habitants appelés Hermitageoises ou Hermitageois. Une augmentation de la population est relevée (3723 en 2008). L'Hermitage est une commune en plein essor de constructions.

On dénombre en 2019, 555 couples avec enfant(s), ainsi que 185 familles monoparentales. Le nombre de ces familles est en progression constante depuis 2008 (96 en 2008, 127 en 2013). Le nombre de naissances enregistrées dans la commune pour l'année 2021 est de 52 naissances, 68 en 2020, 55 en 2019 et 2018. Il est à souligner une augmentation des naissances en 2020.

76.9% de la population de 15 à 64 ans est active, dont 8.1% de chômeurs, et 23.1% est inactive. Ces chiffres sont très proches des communes environnantes (La Chapelle Thouarault, Mordelles, Le Rheu).

1.1. Les modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

La petite crèche parentale TOM POUCE est agréée pour 20 places.

Les Assistantes Maternelles agréées et identifiées sont au nombre de 29 : 9 sont adhérentes à l'ARRAM (association de la région rennaise d'assistantes maternelles) et 20 sont indépendantes.

1.2. *Les écoles*

2 écoles implantées sur la commune :

- École Publique Eugène ALLANIC :
 - o 121 enfants en maternelle
 - o 234 enfants en élémentaire
- École Privée Saint JOSEPH :
 - o 77 enfants en maternelle
 - o 105 enfants en élémentaire

1.3. *Les autres équipements pour les jeunes*

- L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés
- La Passerelle dépendant de La Maison des Jeunes pour les jeunes de 10 à 13 ans (uniquement pendant les vacances scolaires)
- La Maison des Jeunes (Maison SIMON) pour les jeunes de 12 à 20 ans

1.4. *Les autres services sur la commune*

- La médiathèque : c'est un lieu ouvert à tous (consultations des ouvrages sur place, ou prêts de livres, CD, ...). Située face au Pôle enfance, cela permet une facilité d'échanges autour du livre.
- La maison de retraite Résidence KERELYS : c'est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) disposant d'une unité Alzheimer
- Un Établissement Spécialisé Aide Par le Travail (ESAT)
- Un foyer de vie (La Vaunoise)
- La Protection Maternelle Infantile (P.M.I). Les familles se rendent au C.D.A.S Nord à Pacé (Centre Départemental d'Action sociale) pour les consultations. Un projet est en cours pour que des permanences soient assurées au Pôle Enfance où la petite crèche Tom Pouce est implantée.

2. Une structure parentale

2.1. Un peu d'histoire de la structure

L'association TOM POUCE a été créée en 1991, par un groupe de parents motivés et convaincus du bien fait des structures parentales et de la coéducation entre les parents et les professionnels. La structure s'appelle alors Halte-Garderie parentale Tom Pouce et propose du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 un accueil des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans. La capacité d'accueil est de 12 enfants (agrément P.M.I). Une professionnelle diplômée d'État, éducatrice de jeunes enfants est en poste accompagnée d'un parent, sur les temps d'ouverture.

Depuis Septembre 2010, la municipalité de L 'Hermitage a mis à disposition des nouveaux locaux pour la structure petite enfance « TOM POUCE ». Au fil du temps, elle a évolué quant à la capacité d'accueil, à l'amplitude d'ouverture pour permettre à un plus grand nombre de familles l'accueil de leur enfant. A ce jour, la structure est agréée pour 20 places de 8h30 à 12h30 du mardi au vendredi et de 16 de 12h30 à 18h (mardi au jeudi). Deux emplois supplémentaires ont été créés. L'équipe est désormais composée de 3 professionnelles. Depuis le décret du 30 Août 2021, la structure est identifiée « Petite crèche parentale ».

2.2. Caractéristiques

La structure est ouverte à tous les enfants de 3 mois à 3 ans, sans distinction de communes de résidence, tout en priorisant les familles de l'Hermitage et de la Chapelle-Thouarault.

C'est une structure à gestion parentale où les parents et les professionnelles se rencontrent, échangent, collaborent, travaillent ensemble pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leur bien-être, dans le souci d'un accueil contribuant à faire le lien avec le milieu familial. Adhérents à l'association et présents lors de l'assemblée générale annuelle, les parents peuvent être actifs dans le cadre des permanences (accompagnement des enfants lors des repas, propositions d'activités, encadrement lors de sorties extérieures). Des commissions peuvent être mises en place pour les courses, le nettoyage des jeux. La présence des parents auprès des professionnelles est nécessaire dans l'accompagnement durant les temps d'accueil des enfants.

Devenir adhérent à la petite crèche Tom Pouce est un moyen d'acquérir une expérience de la vie associative. C'est un biais d'intégration sociale par la rencontre de familles vivant dans la même commune ayant souvent les mêmes besoins et attentes d'une expérience nouvelle et collective pour leur enfant.

2.3. L'accueil des familles en difficulté

Les modalités de fonctionnement de la petite crèche parentale facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

Pour cela, des contacts étroits avec le CDAS et la PMI sont établis, pour accueillir des familles en difficultés sociales, professionnelles et/ou financières. La petite crèche « Tom Pouce » tente de répondre au mieux à ces demandes en accueillant des femmes isolées, des familles exilées...

3. Relations avec les partenaires extérieurs

3.1. Partenaires financiers

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) : l'aide de la CAF par le biais de la PSU (Prestation de Service Unique) permet à toutes les familles d'être accueillies. Cette modalité de fonctionnement tient compte des revenus et de la composition familiale pour établir le tarif horaire.

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) verse une aide au fonctionnement à un taux fixé à 2% entre celle-ci et la CAF.

La commune de l'Hermitage octroie une subvention pour le fonctionnement de la structure et met à disposition à titre gracieux les locaux ainsi que des agents communaux.

La commune de la Chapelle-Thouarault participe aussi au fonctionnement par le biais d'une subvention.

3.2. Partenaires techniques

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) : la PMI délivre l'agrément de la structure d'accueil et peut effectuer des contrôles concernant l'hygiène, la sécurité, les locaux...

La CAF (Caisse d'Allocations familiales) : la petite crèche applique la politique petite enfance ainsi définie par ce service. La CAF organise des contrôles réguliers afin de vérifier l'adéquation de la gestion administrative et financière avec les attendus consignés dans la convention PSU.

La municipalité de l'Hermitage : rencontres avec l'adjoint petite enfance, intervention des services techniques pour réparations et/ou travaux, agent d'entretien municipal mis à disposition.

3.3. Partenaires éducatifs

La médiathèque : possibilité de s'y rendre et d'emprunter des ouvrages, ou consultation sur place. La responsable de ce lieu propose des temps d'animation au sein de la petite crèche.

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) : les puéricultrices peuvent être amenées à orienter certaines familles pour un accueil de leur enfant en collectivité. L'équipe éducative interroge aussi la PMI pour des questionnements suite à des observations relevées sur le terrain.

4. Inscription des missions de Tom pouce dans un projet de développement durable

La petite crèche Tom Pouce s'engage à inscrire son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

4.1. Les repas

Le prestataire retenu pour les repas privilégie les filières et les productions locales ou régionales. Il favorise les produits frais et de saisons. Leur cuisine est faite maison. Nous respectons l'appétit de l'enfant dans la limite d'une portion adaptée à son âge. Nous n'obligerons pas un enfant à manger contre sa volonté, mais allons l'encourager déjà pour goûter. Nous servons des petites portions, puis resservons les enfants constatant leurs demandes et attentes.

4.2. La gestion des déchets

Le tri sélectif est effectué par des bacs mis à disposition par Rennes Métropole. Un intérêt particulier a été porté pour limiter l'utilisation du plastique : les bouteilles d'eau

ne sont utilisées que pour la préparation des biberons ou pour les boissons des enfants de moins d'un an.

Lors des repas, les parts individuelles sont proportionnées pour éviter le gaspillage alimentaire.

4.3. Le matériel

La petite crèche privilégie les produits récupérables plutôt que les jetables (sur-chaussures lavables en coton, gants de toilette et serviettes pour hygiène et change).

L'équipe éducative utilise du matériel de récupération pour les activités. Les parents sont aussi invités à participer à cette démarche.

PROJET D'ACCUEIL

1. Les prestations d'accueil proposées

1.1. Les jours et horaires d'ouverture

La Petite crèche parentale est ouverte du mardi au vendredi. La structure est fermée pour congés, **5 semaines par an**. Des fermetures exceptionnelles sur l'année sont prévues pour des journées pédagogiques pour l'équipe éducative.

La petite crèche a un agrément :

- en périodes scolaires
 - de 20 places : de 8h30 à 12h30 (mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
 - de 16 places : de 12h30 à 18h00 (mardi, mercredi, jeudi)
- pendant les vacances scolaires
 - de 16 places : de 9h00 à 12h00 (mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
 - de 12 places : de 12h00 à 17h00 (mardi, mercredi, jeudi)

1.2. Attribution des places

Une commission d'attributions des places pour un accueil régulier se réunit plusieurs fois/an. Les places sont attribuées selon les places vacantes et selon des critères retenus : dates des demandes, familles travaillant motivées par le parental, familles monoparentales, familles n'ayant pas de familles près de leurs domiciles, reconversions professionnelles, familles présentant des difficultés sociales, financières, professionnelles... La petite crèche présente une grande mixité sociale. Elle souhaite accueillir une diversité des familles, notamment les plus précarisées. Elle est le reflet de la population résidant sur le territoire de L'Hermitage. Il est important de souligner que, la petite crèche accueille des enfants en âges mélangés (3mois/3ans), il est donc important face aux demandes, de respecter la composition du groupe, tenant compte du taux d'encadrement. Si plusieurs dossiers présentent le même profil, la date de la demande est retenue.

1.3. Modes d'accueil

Les enfants accueillis sont âgés de 3 mois à 4 ans (voire 6 ans, si l'enfant est porteur de handicap ou atteint de maladie chronique).

L'accueil peut-être :

- régulier : un contrat d'accueil assure une place pour l'enfant de manière régulière, il précise le nombre de jours d'accueil hebdomadaire et les horaires journaliers. Il est établi, pour une durée convenue avec les parents et au maximum sur l'ensemble des mois d'ouverture de la petite crèche. Une mensualisation est mise place. Elle repose sur le paiement des heures réservées auxquelles peuvent s'ajouter des heures complémentaires. La participation demandée à la famille est forfaitaire et couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les déjeuners et les goûters, les couches et les produits d'hygiène.
- occasionnel : l'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. La facturation sera établie en fonction des heures réalisées.
- d'urgence : l'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent être anticipés (maladie assistant maternel, hospitalisation du parent, formation, ...). La facturation sera établie en fonction des heures réalisées.

2. L'accueil pour tous

2.1. L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

La petite crèche est une structure d'accueil pour tous les enfants. Elle peut accueillir un enfant ayant des besoins particuliers après concertation avec la famille et le référent santé et tout autre professionnel accompagnant l'enfant. Il doit bénéficier comme tout autre enfant d'un accueil répondant à ses besoins physiques, physiologiques et affectifs. Pour autant, si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par la petite crèche, les parents seront accompagnés et orientés vers un projet d'accueil le mieux adapté pour l'enfant, par les

professionnels de santé (P.M.I, référent santé et partenaires compétents prenant déjà en charge l'enfant).

2.2. La co-éducation avec les familles

La co-éducation est une étroite collaboration entre les parents et les professionnelles par le lien entretenu avec les familles. La co-éducation implique de reconnaître la place du parent, d'encourager son implication auprès de son enfant et aussi de l'associer aux actions éducatives en lien avec la petite crèche. La petite crèche « TOM POUCE » répond aux besoins et aux demandes des parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il puisse s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et sous l'attention d'une équipe de professionnelles qualifiées. La petite crèche se veut être un prolongement du schéma et du projet familial, tant sur le plan éducatif, moral, qu'affectif. L'essentiel étant de permettre l'épanouissement de chaque enfant accueilli, en l'absence de ses parents. C'est aussi pour eux, un lieu de socialisation du fait de la présence des autres enfants. Il est important de respecter le rôle des parents en considérant qu'ils restent toujours les premiers éducateurs de leur enfant. Il ne s'agit donc pas d'agir, de faire à leur place, mais de créer un réel partenariat pour optimiser une complémentarité avec eux afin de les accompagner, de valoriser leur place de parents. La petite crèche est à gestion parentale. Aussi, une collaboration entre parents et professionnelles permet d'harmoniser les pratiques pour le bien-être et le développement de l'enfant. Les parents participent à l'accueil des enfants lors de permanences : ils assistent les professionnelles dans l'accueil et cela permet d'avoir des temps d'échanges privilégiés avec les professionnelles et de rencontrer d'autres parents. Nous accueillons l'enfant et sa famille dans son entièreté, son individualité, sa différence, sans jugement et bienveillance aux différentes cultures et valeurs éducatives propres à chaque famille.

L'équipe éducative utilise divers modes de communication avec les familles (oral, cahier de transmission, affichage...).

3. L'équipe d'accueil

3.1. Fonctions /missions de la direction

Les fonctions de direction sont déléguées par l'association Tom Pouce à une personne, désignée ci-après « responsable technique », possédant un diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants et ayant, au moins, trois ans d'expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de trois ans. La personne exerçant ces missions est responsable du bon fonctionnement de la structure. Elle assure l'organisation générale de la petite crèche, l'encadrement et la répartition des tâches du personnel, les interventions de la personne « référent santé et accueil inclusif » et le concours des professionnels extérieurs. Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement et de sa mise en œuvre. Elle prononce les admissions des enfants. Elle présente la petite crèche, son fonctionnement, son projet éducatif et social aux familles avant l'admission. Elle organise des échanges d'informations entre la petite crèche et les familles au quotidien, à titre individuel ou collectif à l'occasion de rencontres entre les familles et l'équipe. Elle travaille en collaboration avec l'association et les partenaires extérieurs pour assurer la qualité de service. Elle tient des dossiers personnels sur chaque enfant et un registre des présences journalières qu'elle doit présenter lors des visites de contrôle. Elle est présente tous les jours d'ouverture de la petite crèche. Son temps est réparti, mi-temps auprès des enfants, mi-temps décharge administrative.

La continuité de direction, sauf pour les admissions, est assurée par la seconde personne titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants en cas d'absence ponctuelle de la personne en charge de la direction.

3.2. Le personnel auprès des enfants

L'équipe est toujours présente aux accueils et départs des enfants. Le planning du personnel est établi sur l'amplitude d'ouverture de la petite crèche Tom Pouce et respecte :

- les taux d'encadrement de 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas et de 1 adulte pour 8 enfants qui marchent
- un encadrement qualifié et des moyens humains adaptés pour une prise en charge globale de l'enfant :

- 1 Éducatrice De Jeunes Enfants, qui est aussi Directrice et responsable technique de la structure
- 1 Éducatrice De Jeunes Enfants, assurant la responsabilité technique, en l'absence de la Directrice
- 1 Accompagnante éducative petite enfance

La complémentarité des connaissances inhérentes aux formations respectives est indispensable. Les différentes qualifications au sein de la petite crèche permettent une unité pour répondre au bien-être des enfants. Le travail pédagogique s'effectue dans la plus grande collaboration avec des objectifs communs (éveil et bien-être des enfants). Chaque salariée, quel que soit son statut œuvre pour le bon fonctionnement de la structure. Chaque professionnelle collabore avec sa personnalité, sa sensibilité, sa propre expérience et ses savoir-faire acquis ou en cours d'acquisition. L'essentiel est de constituer une équipe unie, responsable dans le respect des compétences propres à chacune. Chaque professionnelle veille au bien-être physique, psychologique et physiologique de l'enfant. Le bien-être de l'enfant et de sa famille est une priorité pour l'équipe. Pour permettre ce bien être, l'équipe doit aussi se sentir bien au quotidien afin de s'épanouir professionnellement. La communication est notre base de de travail pour travailler en équipe. L'équipe travaille sur les mêmes horaires, soit de 8H30 à 18H00, pour permettre aux familles de connaître les professionnelles qui prennent en charge leur enfant, dès leur arrivée et aussi au départ. La référence, avec l'organisation établie ne s'implique pas pour la prise en charge de l'enfant. Cette organisation permet une communication sur le terrain, tout au long de la journée par le biais de moments informels pendant le déjeuner des professionnelles ou la sieste des enfants. Les temps de réunions (en équipe, avec la référente santé ou avec la psychologue) renforcent également la cohésion d'équipe et permettent de questionner et évaluer les pratiques éducatives. Des matinées pédagogiques entre professionnelles sont prévues dans le planning annuel.

3.3. Les autres personnels

- Le référent « santé et accueil inclusif », une infirmière puéricultrice intervient au moins 20h par an auprès de l'équipe sur les questions de santé et permet d'accueillir au mieux des enfants en situation de handicap ou présentant un

problème de santé. Elle peut être aussi présente sur le terrain en présence des enfants et de leur famille.

- Une psychologue intervient pour accompagner l'équipe auprès des enfants dans le cadre d'analyses des pratiques professionnelles lors de réunions hors temps d'ouverture de la petite crèche.
- Les stagiaires : ils (elles) sont accueilli(e)s au sein de la structure après sélection et signature d'une convention de stage par le président. Les stagiaires ne sont pas comptabilisé(e)s dans l'effectif de l'encadrement.

PROJET ÉDUCATIF

1. Description de la structure

La petite crèche Tom Pouce est une structure aménagée et adaptée à la sécurité des enfants et accueillante pour procurer le bien-être dont ils ont besoin. Cet espace de vie est pensé et aménagé selon la composition du groupe (enfants accueillis de 3 mois à 3 ans). La structure dispose :

- d'une entrée équipée d'un dispositif de contrôle d'accès, permettant le cas échéant une réponse depuis l'unité d'accueil ou du bureau. Ce dispositif permet de contrôler et déverrouiller l'entrée de la structure, pour en sécuriser l'accès.
- d'une entrée avec des casiers individuels et/ou partagés et nominatifs (avec photos si autorisation des parents)
- d'une salle de vie intégrant espaces (lecture, jeux d'imitations) et un parc sécurisé et adapté pour les plus petits. Toutefois les professionnelles favorisent les échanges et les interactions entre les enfants d'âges mélangés.
- d'un espace pour activités ou repas (podiums prévus et adaptés afin de délimiter ou pas cet espace)
- d'une salle de motricité (piscine à balles, toboggan, tunnels, parcours divers...) pour permettre à l'enfant de se mouvoir librement dans un espace sécurisé.
- d'un espace extérieur clôturé, équipé d'une structure adaptée (toboggan, mur d'escalade...)
- de 3 dortoirs équipés de « baby phones » : lits adaptés selon les âges. Afin de créer un cadre rassurant, chaque enfant a son lit dans le même dortoir. Les professionnelles sont attentives à ne pas oublier doudous et tétines qui peuvent aider à l'endormissement. Selon les préconisations de la PMI, les membres de l'équipe passent régulièrement dans les dortoirs durant les phases de sommeil des enfants.
- d'une salle de changes avec 2 plans de changes dont un 1 équipé d'un petit escalier pour permettre aux plus grands d'accéder seuls sur le plan de changes de façon autonome sous la surveillance d'un professionnel, plus 3 petits WC et 3

petits pots. Des casiers à hauteur d'enfants leur permettent de sérier leurs vêtements lors du déshabillage avant la sieste ou un petit repos. Leurs petites ardoises avec photos sont ainsi posées sur les vêtements de l'enfant. Nous encourageons les enfants à se déshabiller seuls et à se rhabiller pour développer leur autonomie.

- d'une cuisine équipée d'un four professionnel (réchauffage repas), d'un micro-onde, d'un chauffe-biberon, d'un lave-vaisselle, d'un évier 2 bacs, d'un lavabo, de différentes consoles pour stockage (bavoirs, torchons...), et d'une petite armoire suspendue pour produits ménagers (lavettes...). L'accès à cette pièce est interdit aux enfants, la porte est fermée.
- de toilettes adaptées pour public porteur de handicaps et équipées d'un lavabo
- d'un vestiaire (casiers individuels, WC, lavabo) pour le personnel
- d'une buanderie (lave-linge et sèche-linge)
- d'une salle de repos (table, chaises, cafetière, évier, frigo, mini-four électrique) pour réunions, déjeuners ou détente...
- d'un bureau (ordinateur, photocopieur, table, chaises, armoire-classements) pour accueil familles, inscriptions, confidentialité, administratif...
- d'un local technique (rangements matériels pour activités)

2. Objectifs généraux du projet d'accueil

Tom Pouce est un espace où l'enfant vit sa vie d'enfant, construit sa personnalité au travers du jeu et du plaisir à jouer.

C'est par cet accompagnement que notre structure se propose de guider l'enfant sans jamais le forcer, pour l'aider à grandir tout en respectant son rythme et vivre avec ses pairs.

- Permettre à l'enfant de vivre petit à petit une première séparation, d'où la nécessité :
 - d'un accueil chaleureux (enfants et parents et/ou autres), accueil le plus individualisé possible
 - de sécuriser, de rassurer enfants, parents, et familles

- d'être à l'écoute de leurs besoins.
- d'expliquer le fonctionnement de la structure, présenter les locaux aux petits comme aux parents.

La période d'adaptation est donc une étape primordiale.

- Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe, de découvrir le respect de soi et le respect des autres. Favoriser le collectif et la socialisation.

Il est donc à souligner la nécessité que l'enfant :

- apprenne petit à petit à se connaître
- découvre peu à peu ses limites
- découvre celles des autres enfants et adultes pour acquérir un comportement social fondé sur le respect des autres et de l'environnement, sur le partage et l'acceptation des différences
- Apporter éveil et épanouissement à l'enfant
 - favoriser un maximum d'expériences à partir de l'environnement riche en contacts, et découvertes
 - développer sa créativité
 - favoriser l'expression verbale et corporelle
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale

La petite crèche répond à la demande des parents dans la mesure où ils souhaitent pour leur enfant un lieu d'accueil parental où il pourra s'épanouir en toute quiétude, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et une équipe de professionnelles qualifiées.

Ce lieu représente pour les parents, un lieu sécurisant par la présence d'une équipe diplômée et aux locaux adaptés aux tout-petits.

3. Déclinaison des objectifs au quotidien

3.1. Accueil

L'arrivée d'une nouvelle famille à Tom Pouce est un moment important pour la famille mais aussi pour l'équipe professionnelle. Nous parlons volontairement de l'accueil de la famille et non pas seulement de l'enfant. La séparation

enfant(s)/parent(s) se fait tout en douceur, dans le but d'accompagner l'enfant et sa famille.

Une période d'adaptation et de familiarisation est indispensable car il s'agit souvent de la première séparation de l'enfant avec ses parents, mais aussi d'un environnement favorisant des nouvelles découvertes et rencontres. Durant cette période, un trio se forme : parent(s)/enfant(s)-professionnelles. Il est nécessaire qu'un lien de confiance s'instaure entre les adultes (professionnelles et parent(s)) afin de proposer à l'enfant un accompagnement de qualité. Les temps d'adaptation sont établis avec le(s) parent(s). Ils ne sont pas limités dans le temps mais définis avec la famille et l'équipe éducative. Ils sont différents et adaptés pour chaque famille et peuvent évoluer en fonction des observations des professionnelles et des réactions de (s) l'enfant(s) ou des parents. C'est le début d'une relation, d'un partenariat, d'une histoire à construire ensemble. L'angoisse de séparation est prise en compte et nous tentons de répondre au mieux aux interrogations parentales en les informant, en les rassurant. Lors du premier accueil, nous nous informons sur les rythmes, habitudes et besoins de leur enfant. Ces échanges sont indispensables afin de mieux le connaître et de l'accompagner durant son temps d'accueil à la petite crèche.

Dès lors que les fondements de la relation sont posés, parents et enfants vont pouvoir s'inscrire dans la petite crèche parentale pour permettre au parent d'observer son enfant hors de son milieu familial et de son quotidien. Enfant(s) et parents vont pouvoir se distancier et se séparer tout en douceur. À tout moment de la journée les familles sont invitées à rentrer dans l'espace de vie favorisant ainsi des temps d'échanges. Les heures de permanences et les moments conviviaux autour d'un café par exemple sont propices aux discussions permettant de rassurer les parents et de répondre à leurs questionnements. Un partenariat indissociable doit être vécu. Toute initiative parentale, s'inscrivant dans le projet éducatif auquel ils adhèrent, vient enrichir, voire nourrir la diversité des actions éducatives et peut être des sources dynamisantes, et un partage de connaissances.

3.2. Soins

Les professionnelles et les parents de permanences veillent à se laver les mains régulièrement : avant et après chaque soin effectué aux enfants, avant les repas, et après toutes tâches ménagères. Afin de sensibiliser les enfants aux règles d'hygiène,

ils se lavent les mains dans des lavabos adaptés à leur taille avant et après chaque repas ; aussi après chaque passage aux toilettes.

Ce sont les professionnelles qui assurent les changes afin de respecter l'intimité de l'enfant. Les parents ne peuvent être amenés qu'exceptionnellement à effectuer des changes (absence d'un professionnel...), en suivant les consignes d'une professionnelle. Ils peuvent bien sûr changer la couche de leur propre enfant. Les changes doivent être réguliers pour lui procurer un bien-être tout en respectant son corps. Ce moment partagé avec la professionnelle est source de communication, d'échanges, (descriptions des parties du corps...), verbalisation des actes effectués. Puis petit à petit, l'enfant est invité à faire tout seul, accompagné de l'adulte (se laver, prendre une couche, voire se déshabiller et/ou se rhabiller).

L'accompagnement dans l'acquisition de la propreté se fait toujours en collaboration et en lien étroit avec les parents, étant bien entendu que la demande et la participation de l'enfant soient exprimées.

3.3 Développement

Chaque enfant est unique et évolue à son propre rythme. Les acquisitions se font sur un rythme personnel. L'âge ne suffit pas à caractériser un enfant quant à ses aptitudes (position assise, marche, propreté...). L'équipe se refuse à exercer une quelconque pression et attendra et optera l'adhésion de l'enfant, liée à sa maturité affective. La motricité libre est en effet favorisée pour que l'enfant reste libre de ses mouvements pour ses explorations, afin d'intégrer une meilleure connaissance de son corps en toute confiance et sécurité.

3.4 Bien-être et éveil

Les activités, qu'elles soient libres ou dirigées, sont adaptées en fonction des besoins et capacités des enfants. La petite crèche est un lieu de curiosités permettant d'accéder à l'éveil artistique et culturel. Jouer est un moment où l'enfant développe ses facultés créatrices, son imaginaire.

Les professionnelles favorisent les temps de jeux libres où l'enfant est autonome sous le regard bienveillant de l'adulte. Sa présence est indispensable non seulement pour des raisons de sécurité, mais avant tout pour encourager l'enfant, le sécuriser dans ses nouvelles explorations. Aussi, le professionnel peut se faire « tout petit », discret et

observer les interactions et les comportements de chacun. Il n'intervient pas de façon systématique pour ne pas interrompre les expériences de l'enfant. Ainsi l'observation est un vrai outil de travail. L'aménagement a été pensé pour permettre la libre utilisation de cet espace. Différents coins sont proposés : jeux d'imitation (dinette, poupées, garage...), jeux de constructions (Legos, ...), livres pour consultation, parc sécurisé pour les plus jeunes (mais pas utilisé de façon permanente). Les enfants ont accès plusieurs fois par jour à la salle de motricité attenante à la salle de vie. La porte entre les deux espaces reste ouverte.

Concernant les activités, l'adulte professionnel propose, l'enfant dispose. C'est le plaisir de faire qui est important, que l'enfant soit acteur ; pas d'activisme, pas de rendement. Les activités dirigées ne sont pas proposées de façon régulière. Il est important de souligner que le groupe d'enfants n'est jamais le même tous les jours, et donc les professionnelles se doivent de s'adapter quotidiennement, en fonction du groupe accueilli. Les activités ne sont pas imposées et varient en fonction de l'âge des enfants, de leur développement moteur et de leur réceptivité. Il faut accepter que certains enfants ne souhaitent pas y participer, à un moment donné. Pour autant si des activités se voient proposées, c'est aussi permettre aux enfants de faire ensemble, en groupe, à respecter des consignes. Ces moments sont des temps forts d'échanges, d'interactions, de permettre à l'enfant de pouvoir investir des activités de découvertes (cuisine, pâte à sel, pâte à modeler, peinture, lotos sonores, manipulations...).

3.5 Égalité filles/garçons¹

Les enfants, dès leur naissance, ont tous les mêmes besoins et n'ont pas encore conscience des attentes et comportements liés à leur genre. Ces stéréotypes se développent par imprégnation du monde extérieur, de l'environnement et des adultes référents. Les professionnelles de la petite enfance se doivent d'atténuer ces représentations au travers de leurs pratiques et de leurs questionnements.

L'aménagement propose toutes découvertes ne tenant pas compte du genre. Les professionnelles s'attachent à varier les jeux et activités pour inviter tous les enfants à y participer. Une réflexion se pose quant au choix des livres laissés à disposition. Les filles et les garçons sont-ils autant représentés sur les pages de couverture ? Les

¹ Référence bibliographique : Aurélia Blanc, TU SERAS UN HOMME - féministe - MON FILS ! Manuel d'éducation antisexiste pour des garçons libres et heureux, Marabout, Famille Éducation, 2018

personnages, les illustrations et les histoires sont-ils stéréotypés ? Comment est décrit le langage du personnage ? A partir de ces questionnements l'équipe a décidé d'opter pour un tri le plus neutre afin de s'ouvrir à d'autres représentations. En lien avec la responsable de la médiathèque, une sélection d'ouvrages jeunesse antisexiste est retenue.

Une attention particulière doit être portée sur la communication gestuelle et verbale portée à l'enfant. Aussi, des interrogations naissent à partir de nos observations. Utilise-t-on le même langage et la même intonation avec les filles et les garçons ? Console-t-on plus une fille qu'un garçon ? Encourage-t-on les garçons à exprimer leurs émotions ? Prête-t-on plus d'attention aux tenues vestimentaires et coiffures chez les filles que chez les garçons ? Valorise-t-on plus l'autonomie chez les garçons que chez les filles ? C'est en se questionnant de façon régulière sur les manières d'agir que les professionnelles et adultes tentent de réfléchir pour limiter les stéréotypes de genre.

La société influe sur le choix des couleurs pour les jouets et les vêtements. Le rose et le bleu sont encore utilisés pour désigner un sexe. La petite crèche parentale dispose d'un stock de vêtements qui peuvent être prêtés à l'enfant en cas de besoins. Les professionnelles n'accordent aucune importance à la couleur, mais plus à la taille et au confort pour l'enfant.

Lors des permanences, les professionnelles peuvent être amenées à échanger avec les familles pour connaître comment leurs choix pour les achats de jouets, livres ou vêtements sont définis. Elles se nourrissent pour cela lors d'analyse de pratique d'éléments théoriques rapportés par la psychologue. Elles peuvent être amenées à les orienter pour limiter la reproduction des stéréotypes de genre. Des affichages peuvent aussi sensibiliser les parents et les guider dans leurs choix.

CONCLUSION

L'équipe éducative de la petite crèche « Tom Pouce » a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants mais aussi des familles avec leurs diversités, notamment les plus précarisées. Cette diversité sociale et culturelle est une véritable richesse pour les enfants, les familles et les professionnelles.

Ce projet est en perpétuelle réflexion et peut se nourrir à tout moment des échanges des professionnelles lors des journées pédagogiques ou réunions avec les partenaires extérieurs. Il est défini en concertation avec l'équipe éducative et en accord avec la gestionnaire. Il est daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans.